Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMUMNAUTAIRES

LIMOGES METROPOLE

ARRETE

du 16 décembre 2024

Portant délégation de signature à M. Pierre LANDES, Directeur de l'action et de la stratégie foncière à Limoges Métropole.

N° 25923

Le Président de Limoges Métropole,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-9 et L 5211-10.

Vu la délibération n°413 du 27 juin 2024 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au Président.

CONSIDERANT que le Président peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux directeurs généraux adjoints des services et aux responsables de service et que cette délégation peut être étendue aux attributions confiées par l'organe délibérant au Président.

CONSIDERANT que M. Pierre LANDES assure les fonctions de Directeur de l'action et de la stratégie foncière.

ARRETE

ARTICLE 1er : Délégation est donnée, sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L 5211-9 du Code général des collectivités territoriales, à M. Pierre LANDES, Directeur de l'action et de la stratégie foncière pour la signature des documents suivants :

- Tout document relatif à la réception ou l'admission des marchés publics de la Direction de l'action et de la stratégie foncière.
- Tout bon de commande, y compris sous le logiciel KIMOCE, toutes conditions générales d'achat et tout ordre de service de tous les marchés publics quelle que soit la procédure mise en œuvre inférieurs à 25 000 € HT de la Direction de l'action et de la stratégie foncière.
- Actes relatifs à l'exécution des marchés de la Direction de l'action et de la stratégie foncière n'entraînant pas d'engagement supplémentaire, notamment les pièces annexes à l'acte d'engagement relatives à la présentation d'un sous-traitant ou acte spécial.
- Décomptes mensuels et décompte final dans le cadre des marchés publics de la Direction de l'action et de la stratégie foncière.
- Attestations de service fait, attestations de bonne exécution des prestations (certificat de capacité, attestation de travaux) d'un prestataire relevant de la Direction de l'action et de la stratégie foncière.
- Etats hors formalité et demande de copie d'acte adressés au service de la publicité foncière.
- Formulaires d'information déclaratoire relative aux cessions à titre onéreux portant sur des biens mobiliers et/ou immobiliers (formulaires SAFER).
- Formulaires de demande de certificat d'urbanisme.
- Formulaires de déclaration d'intention d'aliéner.
- Procès-verbaux de bornage réalisés par les géomètres.
- Etats liquidatifs de dépenses.
- Etats récapitulatifs de dépenses dans le cadre de demandes de versement de subventions de la Direction de l'action et de la stratégie foncière.
- Bordereaux de transmission de diverses pièces relatives à la Direction de l'action et de la stratégie foncière.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté n° 25465 du 17 juillet 2024.

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à M. Pierre LANDES, Directeur de l'action et de la stratégie foncière à Limoges métropole.

1 DOCUMENT - *Publié le 17 Décembre 2024*

25923.pdf
(.pdf, 157,1 Ko)

TÉLÉCHARGER